

# RAPPORT D'AUDIT 2024



## VOS INFORMATIONS

➤ **Nom du signataire:** BECK Florent

➤ **Vos coordonnées :** 06 48 65 29 51 -  
[contact@jardin-des-faunes.fr](mailto:contact@jardin-des-faunes.fr)

➤ **Vos activités auditées :**

PRODUCTION VEGETALE(DA)

Autre transformation et conservation de fruits et légumes( AP) /  
Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules( AP)

➤ **Accès à votre espace client en ligne :**

<http://clients.ecocert.com>

Tous les certificats sont en ligne sur [www.ecocert.fr](http://www.ecocert.fr)

## VOS CONTACTS

➤ **Auditeur :**

DA CUNHA Sylvain  
+33 6 07 38 78 18  
[sylvain.dacunha@ecocert.com](mailto:sylvain.dacunha@ecocert.com)

➤ **Suivi de votre dossier :**

Service Certification  
05 62 07 34 24  
[service.certification@ecocert.com](mailto:service.certification@ecocert.com)

## DONNÉES DE L'AUDIT

➤ **Référentiel de certification :** EU 2018/848 [FR]

➤ **Type d'audit :** Contrôle complet annuel (*Avec prise de rendez-vous*)

**Date(s) d'audit :** 25/03/2024 de 09:15 à 11:25

➤ **Auditeur :** DA CUNHA Sylvain

**Prélèvement effectué:** OUI - NON

➤ **Opérateur audité :** BECK FLORENT  
Le Jardin des Faunes-840 rte de Cabanne  
64370 Mesplède - FRANCE

➤ **Participant(s) à l'audit :** Florent BECK

## RÉSULTAT DE L'AUDIT

### 1. LISTE DES NON-CONFORMITÉS RELEVÉES DURANT L'AUDIT

#### NON-CONFORMITÉS POUVANT CONDUIRE À UNE DÉCISION DE CERTIFICATION DÉFAVORABLE

Pas de non-conformité

#### AUTRES NON-CONFORMITÉS

Référence règlement.	Manquement du catalogue INAO	Constat de l'auditeur
EU 2018/848 [FR]		
2018/848 art. 32.1., 32.2., 33.1., 33.3, 33.4., Annexe V, point 1.1. à 1.5. (logo) et 2021/279 art. 3.1	315 - Etiquetage (y compris la publicité et les documents commerciaux) non-conforme au regard des indications obligatoires mentionnées au chapitre IV du RUE 2018/848 (EU 2018/848 [FR])	Pour les sauces pimentée et les confits d'aubergine au piment, la liste des ingrédients est erronée : - mention de sucre bio alors qu'il n'y en a pas dans le produit Sauce pimentée. - l'ordre décroissant n'est pas respecté pour le confit d'aubergine au piment.

**INFORMATION IMPORTANTE :**

Les non-conformités figurant au tableau ci-dessus vous imposent de vous **mettre en conformité**, ou d'adresser à Ecocert France un **plan d'action sous 15 jours**. Passé ce délai, votre dossier sera étudié en tenant compte de l'ensemble des éléments en notre possession. En cas de persistance de ces non-conformités, de non-respect de votre plan d'actions ou d'inefficacité constaté par votre auditeur, celui-ci pourra relever une non-conformité en récidive susceptible d'entraîner une décision de certification défavorable.

**2. OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR****Conditions d'audit**

25/03/2024 : audit annuel.

Le portail client est à jour (parcellaire avec la PAC 2023). La PAC 2024 sera à synchroniser dès qu'elle sera disponible.

Cultures en cours : 0,14 Ha de légumes et le reste en prairie / bois et haie.

Les produits transformés sont à jour sur le portail client. Transformation effectuée en location de salle à la Halle technologique de Montardon et à la maison de l'opérateur.

**Evaluation de l'entité auditée - points forts**

Bonne traçabilité (suivi des semences et transformations).

**Portail client**

Tout changement dans votre activité biologique doit être signalé à Ecocert via votre portail client.

Une hotline est à votre disposition au 05 62 07 39 37.

**Eléments consultés**

**Comptabilité (factures, statistiques) :** factures.

**Déclarations PAC, MSA, CVI :** PAC 2023.

**Exercice de traçabilité et comptabilité matière**

**Garanties fournisseurs**

**Plan de l'exploitation (parcelles/photos/cadastre)**

**Recettes**

**Suivi de culture (cahier, registre...) :** registre

**Suivi des fabrications (cahier, registres, logiciel...) :** registre.

**Visite parcelles :** toutes.

**Visite stocks :** MP, semences, intrants et récoltes.

**3. SIGNATURE DU RAPPORT D'AUDIT**

Ce rapport est exclusivement destiné à ECOCERT France et à l'opérateur engagé, en vue de l'obtention d'une certification suivant le référentiel susmentionné. **Il ne préjuge en aucun cas de la certification effective des produits de l'opérateur et ne doit pas être transmis à des tiers.**

**Par la signature de ce rapport, l'opérateur ou son représentant:**

- Atteste exploiter, et ce à titre exclusif, les parcelles soumises au processus de certification et être en mesure, le cas échéant, de fournir tout élément permettant d'en justifier,
- Atteste qu'il n'exploite pas, que ce soit en bio ou en conventionnel, d'autres parcelles que celles soumises au processus de certification (cf liste des cultures au paragraphe 2 ci-dessus)
- Déclare avoir pris connaissance du rapport dans son intégralité et approuver son contenu, en particulier les éventuels écarts mentionnés au(x) paragraphe(s) ci-dessus.
- S'engage à mettre en place les actions correctives nécessaires dans les délais les plus brefs.



Ecocert a mis en place un portail dématérialisé et vous invite à renseigner toutes vos données en temps réel sur [www.clients.ecocert.com](http://www.clients.ecocert.com). Vos documents de certification seront mis à disposition sur votre portail client Ecocert exclusivement. Vous en serez informés par l'envoi d'un email à l'adresse que vous nous avez communiquée et indiquée ci-contre. Tout changement de cette adresse email devra nous être signalé depuis le portail client dans les plus brefs délais.

Adresse email :  
[contact@jardin-des-faunes.fr](mailto:contact@jardin-des-faunes.fr)

**Fait à :** Mesplède

**le** 25/03/2024

**Pour Ecocert France**

**Nom de l'auditeur :** DA CUNHA Sylvain

**Pour le client**

**Nom du signataire:** Florent BECK

**Signature:**



**Signature:**

